



Vers un système universel de retraite

Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

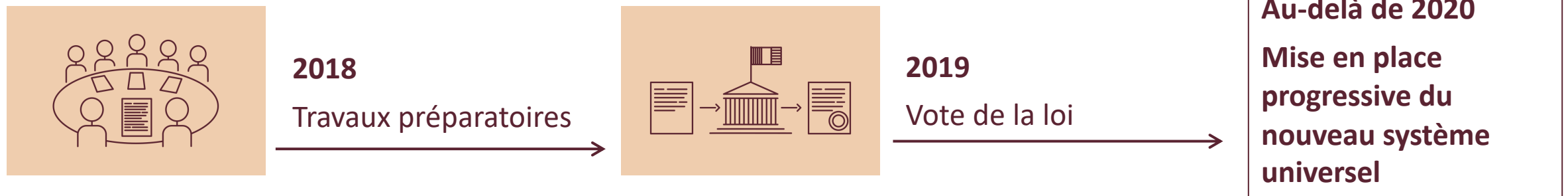
HAUT-COMMISSAIRE
À LA RÉFORME
DES RETRAITES

Mission du Haut-Commissaire à la réforme des retraites

Nommé en septembre 2017.

Chargé de la préparation de la réforme :

- Il organise la concertation avec les principaux acteurs du champ des retraites.
- Il coordonne au niveau interministériel la préparation de la réforme des retraites, la rédaction des projets législatifs et réglementaires, et la mise en place du nouveau système.





Contexte et constats sur le système de retraite

La retraite : un sujet important, qui nous concerne tous.



1 Français sur 4 est retraité.



Pour 7 € de richesse nationale produite chaque année,
1 € est dédié aux retraites.

Des réformes significatives qui ont demandé des efforts importants

- **Le système de retraite a connu des réformes successives pour s'équilibrer**

- **Cinq réformes des retraites** (1993, 2003, 2008, 2010, 2014) en 25 ans et des mesures paramétriques dans les lois de financement de la sécurité sociale.
- **Plus de dix accords signés pour les régimes complémentaires AGIRC/ARRCO** ; des modifications des paramètres de l'IRCANTEC .

- **Les réformes ont mobilisé les trois principaux leviers d'équilibre**

- **L'âge de départ à la retraite** : allongement de la durée d'assurance pour partir au taux plein (1993, 2003, 2008, 2014), recul des âges légaux (2010) et mesures incitatives de décote et surcote (2003, 2009).
- **Le niveau des ressources** : hausses de taux de cotisation, dans les régimes complémentaires (milieu des années 1990, 2006, 2013, 2015) et plus récemment dans les régimes de base (2003, 2012, 2014), élargissements d'assiette et diversification du financement.
- **Le niveau relatif des pensions** : passage des 10 aux 25 meilleures années (1993), indexation des salaires portés au compte (1987) puis des pensions (1993) sur les prix, baisse des rendements dans les régimes complémentaires (1996, 2003, 2015).

En 2019, pour l'obtention d'une retraite à taux plein, les assurés doivent avoir atteint :

- **En règle générale, 62 ans (âge d'ouverture des droits)**
- **Une durée d'assurance** de 41,5 années soit **166 trimestres pour la génération 1957**. Elle continue de progresser jusqu'à 43 années soit **172 trimestres de durée d'assurance pour la génération 1973 en 2035**.
- Ou avoir atteint 66 ans et 2 mois pour la génération 1953 (âge du taux plein dit autrement **âge d'annulation de la décote**). Cet âge atteindra **67 ans en 2022** pour la génération 1955.

L'impact des réformes sur l'équilibre financier du système

- **Les réformes n'ont pas réduit la part de la richesse nationale consacrée aux retraites**
 - Compte tenu du vieillissement de la population.
 - De l'amélioration continue du montant moyen des pensions.
- **Elles ont évité un dérapage financier du système**
 - Les dépenses de retraites étaient inférieures à 12 points de PIB début 2000.
 - Elles sont aujourd'hui proches de 14 points de PIB (13,8 points de PIB en 2017).
 - En l'absence de réforme, la part des retraites aurait augmentée jusqu'à 18,5 % du PIB à l'horizon 2040*.

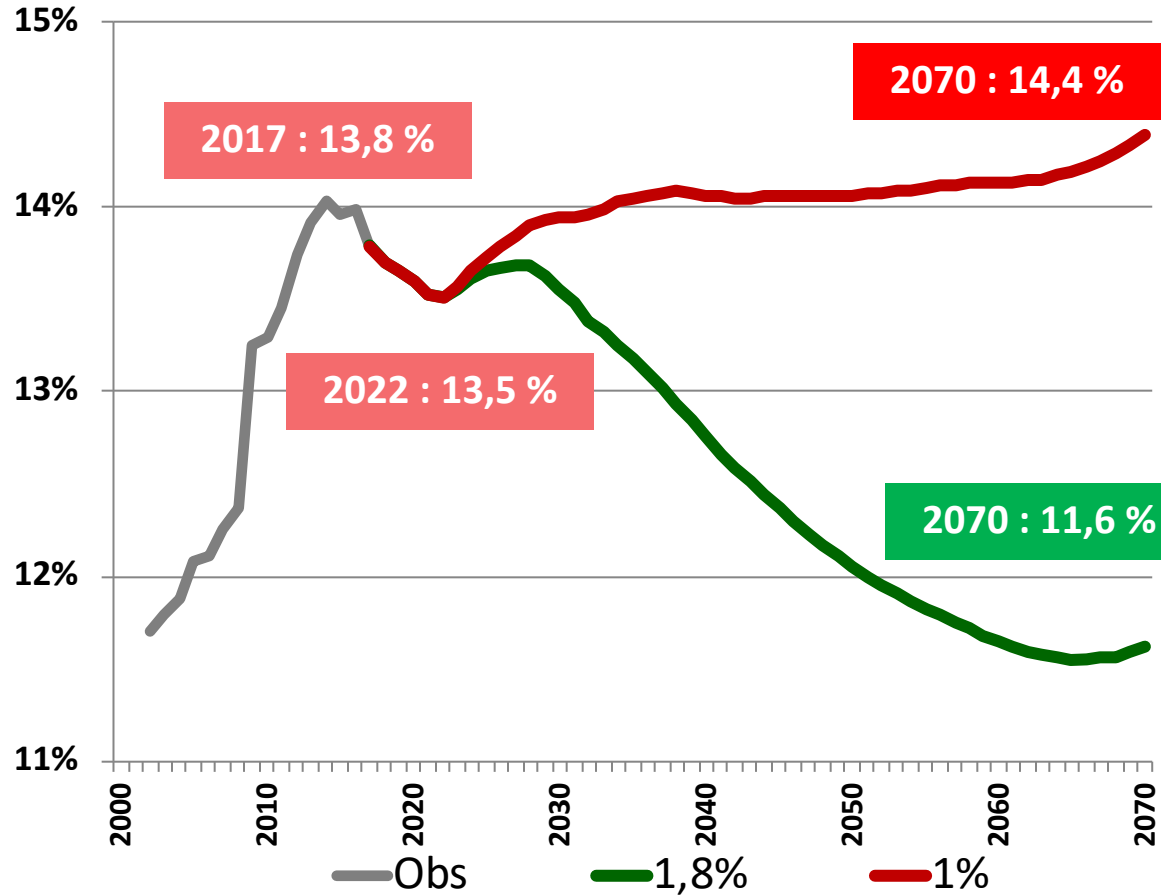
** Didier Blanchet (2013) sur l'évolution de la part des retraites dans le PIB en l'absence de réforme.*

Aujourd'hui, les mérites du système de retraite sont réels

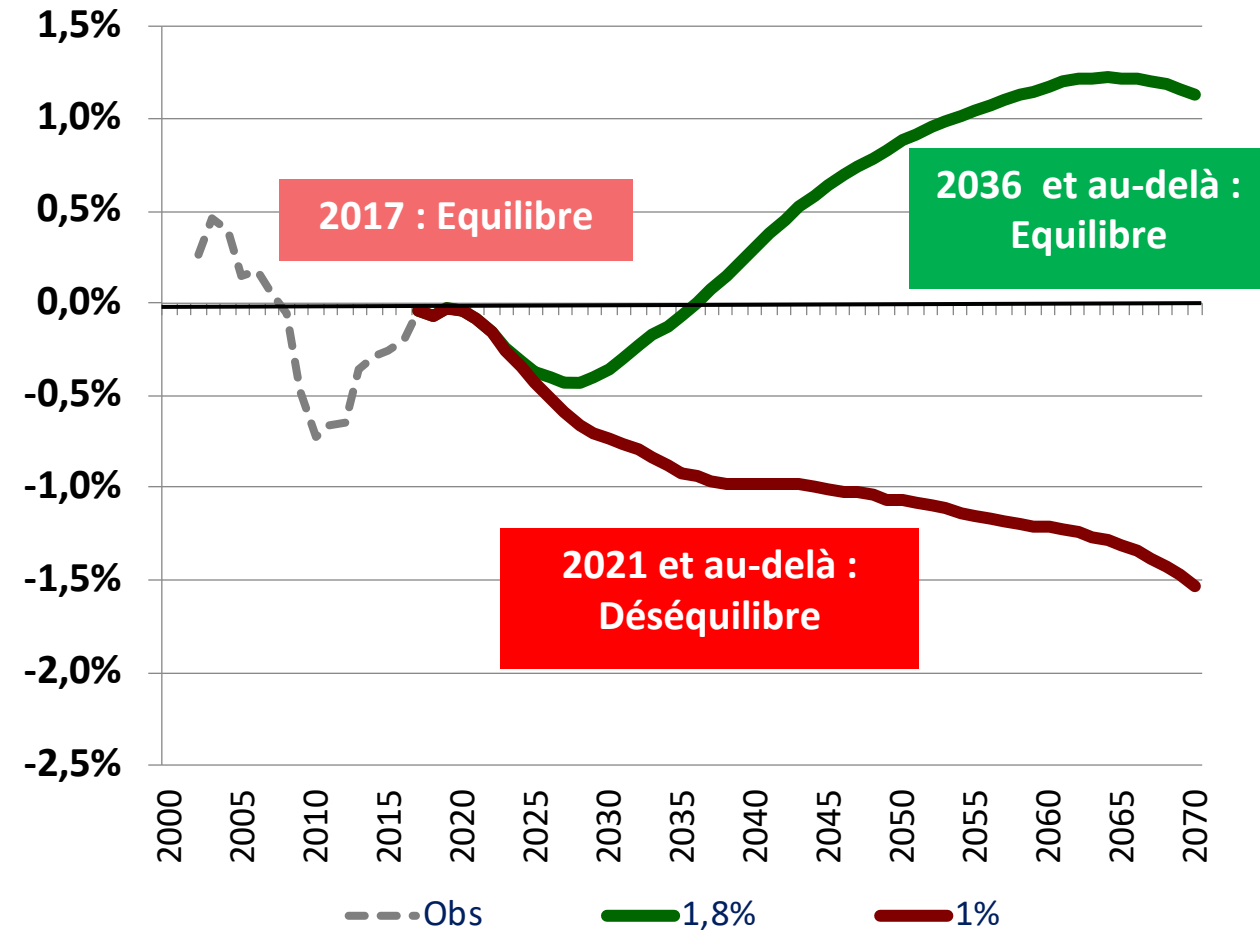
- Les perspectives financières sont relativement favorables à long terme en raison des réformes passées.
- Aujourd'hui, le niveau de vie des retraités est supérieur à celui du reste de la population.
- Il présente de bons résultats en comparaisons internationales.

Notre système de retraite n'est pas menacé de faillite, même si son équilibre futur est dépendant de la croissance

Dépenses du système de retraites (en % du produit intérieur brut - PIB)



Solde financier du système de retraites (en % du produit intérieur brut - PIB)

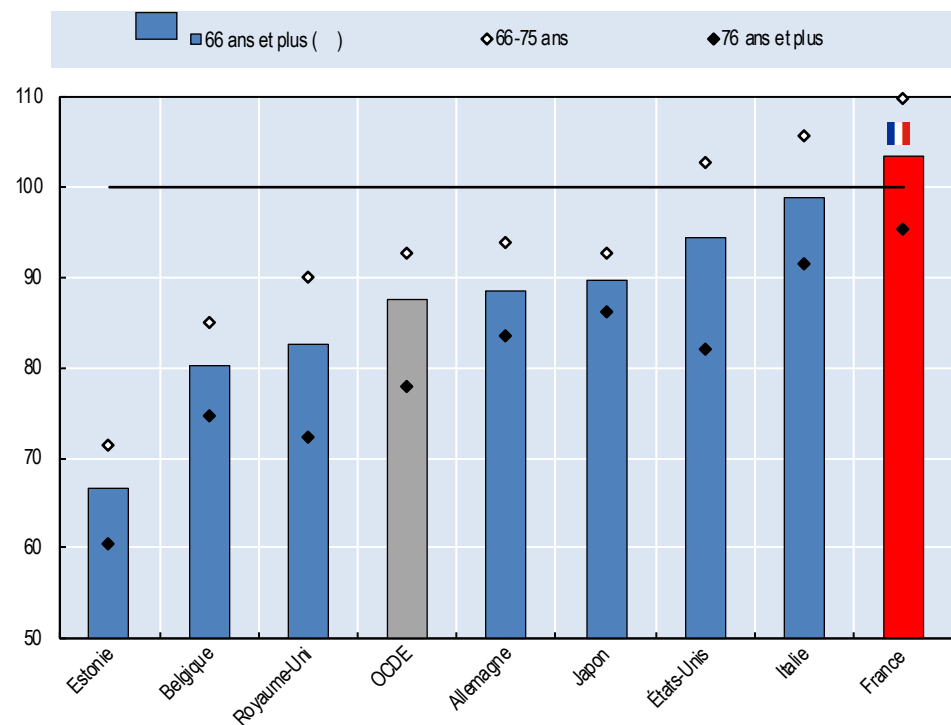


Les projections financières à long terme du COR

- **Un retour du système de retraite à l'équilibre vers 2035-2040 si la croissance est supérieure à 1,5 % ; le maintien d'un besoin de financement de l'ordre d'un point de PIB en 2050 pour le scénario de croissance le moins favorable (1%).**
- **Effectuées à législation constante, les projections financières intègrent les effets à long terme des réformes, et notamment :**
 - Une élévation des âges de départ en retraite qui tendra vers 64 ans à partir de 2040, sous l'effet notamment des réformes de 2010 et 2014.
 - Une baisse de la pension moyenne relative (pension moyenne/revenu d'activité moyen), sous l'effet des mécanismes de taux d'appel et d'indexation et en dépit de l'effet noria (remplacement des anciennes générations de retraités par de nouvelles générations de retraités aux pensions plus élevées).
 - Une baisse légère des ressources liée à un effet de structure (les taux sont constants mais la part dans les rémunérations des régimes qui cotisent le plus – régimes publics – décroît).
- **Elles tiennent compte des scénarios démographiques de l'INSEE (fécondité, immigration, augmentation de l'espérance de vie) qui conduisent à une dégradation du rapport cotisants / retraités qui passerait de 1,7 en 2017 à 1,3 en 2070.**
 - ceci, malgré la hausse de l'âge moyen de départ.

En comparaison internationale, la France est bien positionnée en matière de niveau de vie des retraités

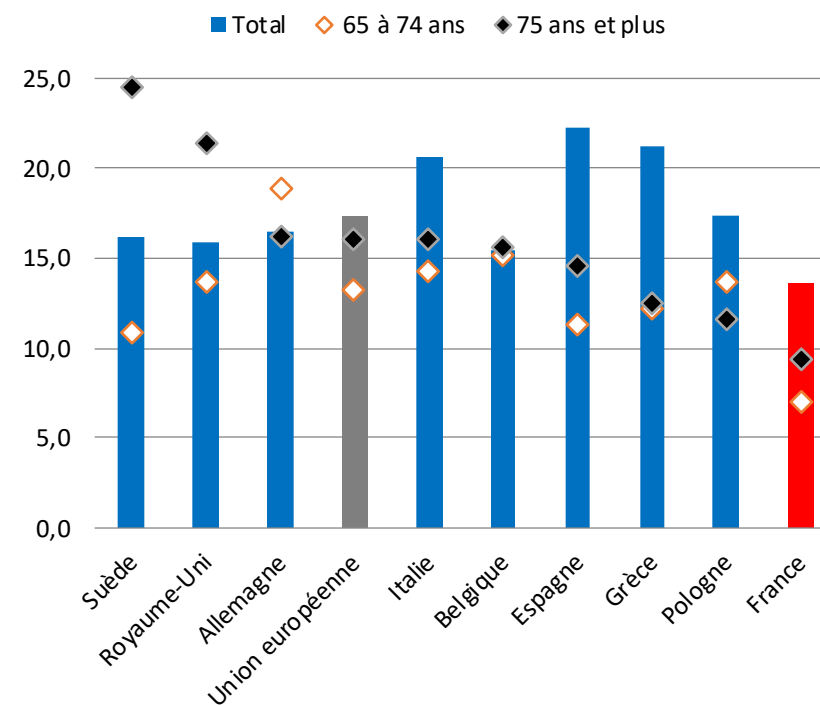
Le revenu moyen des 65 ans +
% du revenu moyen de l'ensemble de la population



Source : OCDE (2017), *Panorama des pensions*, indicateur 6.1.

Le taux de pauvreté parmi les 65 ans + :

- est plus faible qu'au sein des autres groupes d'âge
- est plus faible en France que chez nos voisins européens



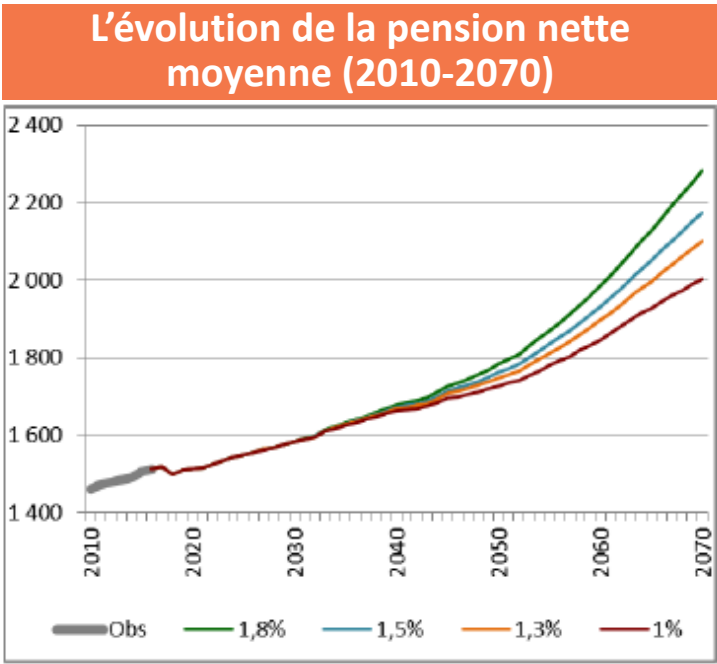
Source : Eurostat pour 2016.

Note : le seuil de pauvreté est défini à 60 % du revenu médian des ménages après taxation et transferts sociaux.

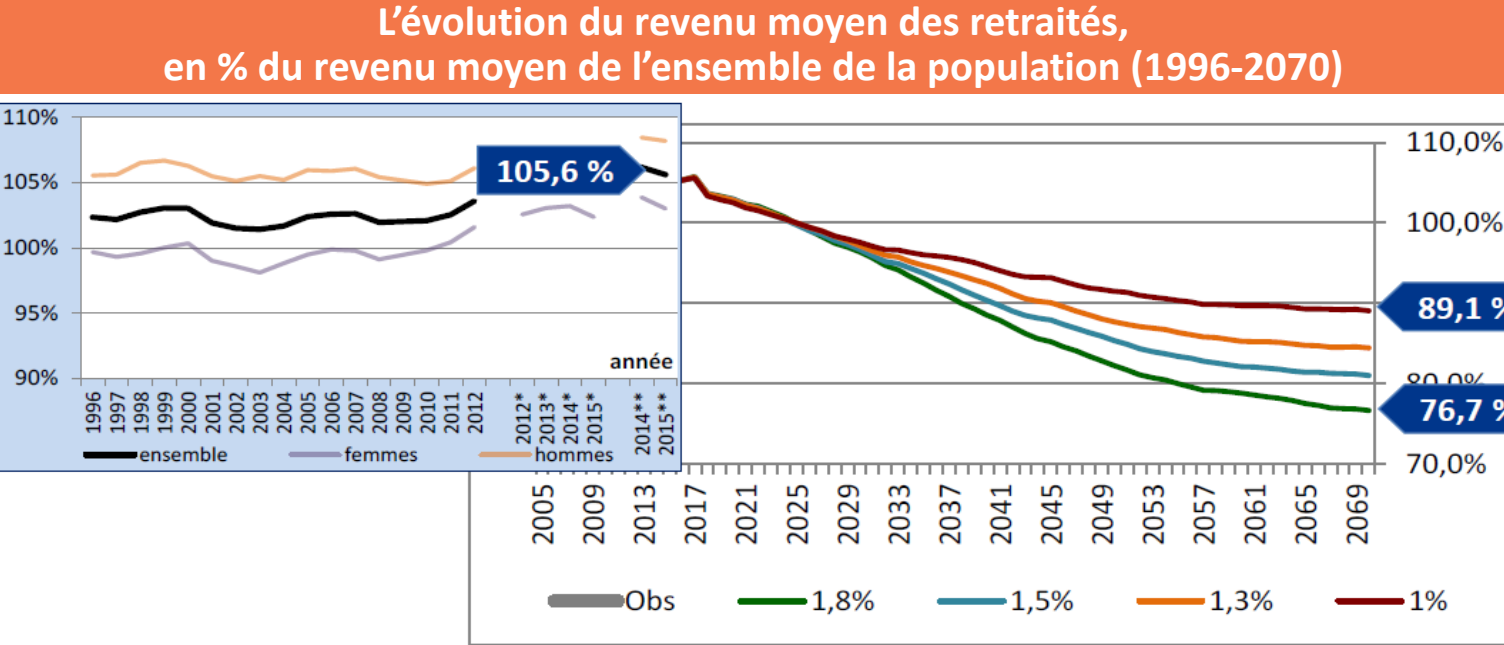
Depuis les années 1990, le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de l'ensemble de la population. A législation constante, une inversion de tendance est projetée au-delà de 2025, sans que cela traduise une baisse des pensions.

Du fait de l'effet noria, dans tous les scénarios explorés par le COR, le montant de la pension moyenne continuerait d'augmenter à l'avenir (en euros constants, c'est-à-dire corrigés de l'inflation)

Depuis les années 1990, le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de l'ensemble de la population. Une inversion de tendance est projetée au-delà de 2025 : à législation constante, la pension moyenne continuerait à augmenter, mais contrairement au passé, elle augmenterait moins vite que les revenus d'activité (selon les scénarios, entre +32 % à +51 % pour la pension nette moyenne et +73 % à +144 % pour les revenus nets d'activité à l'horizon 2070).



Sources : projections COR 2018



Sources : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015 ; projections COR – juin 2018 ; INSEE, modèle DESTINIE.

- **Mais il présente plusieurs limites**

- Il est peu lisible pour les assurés.
- Il est mal adapté aux mobilités professionnelles.
- Il génère des inégalités de traitement (qui ne sont pas toujours au profit des fonctionnaires ou des salariés du public).
- Il est difficile de fixer des objectifs communs à l'ensemble du système, plusieurs gestionnaires intervenant dans leur mise en œuvre, et de le piloter.

Un système de retraite composé de 42 régimes obligatoires

- 42 régimes de retraite obligatoires fondés sur des logiques professionnelles
- Des règles de calcul des droits différentes entre les régimes



SALARIÉS

Salariés de l'agriculture

MSA
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Salariés de l'industrie, du commerce et des services

CNAV
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

ARRCO
ASSOCIATION POUR LE RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

AGIRC
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS DE RETRAITE DES CADRES

RETREP
RÉGIME TEMPORAIRE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS DU PRIVÉ

Enseignants du privé

Agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques

IRCANTEC
INSTITUTION DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

CRPN
CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE

Personnel navigant de l'aéronautique civile

Ouvriers de l'État

FSPOEIE
FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT

Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier

BANQUE DE FRANCE, RETRAITE DES MINES
CNIEG (GAZ-ELEC), **CRPCF** (COMÉDIE FRANÇAISE),
CRPCEN (CLERC ET EMPLOYÉS DE NOTAIRES), **ENIM** (MARINS),
CROPERA (CAISSE DE RETRAITES DES PERSONNELS DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS)
PORT AUTONOME DE STRASBOURG, CRP RATP, CRPN SNCF



FONCTIONNAIRES

Fonctionnaires de l'État, magistrats et militaires

SERVICE DE RETRAITE DE L'ÉTAT

RAFP
RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Fonctionnaires territoriaux et hospitaliers

CNRACL
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Fonctionnaires du Parlement

CAISSE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, CAISSE DE RETRAITE DES AGENTS DU SÉNAT



NON SALARIÉS

Exploitants agricoles

MSA
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Artisans, commerçants et industriels

SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS

Professions libérales

CNAVPL
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

CPRN (NOTAIRES), **CAVOM** (OFFICIERS MINISTÉRIELS),
CARMF (MÉDECINS), **CARCDSEF** (DENTISTES ET SAGES-FEMMES),
CAVP (PHARMACIENS), **CARPIMKO** (INFIRMIERS, KINÉSITHÉRAPEUTES...), **CARPV** (VÉTÉRINAIRES),
CAVAMAC (AGENTS D'ASSURANCE),
CAVEC (EXPERTS-COMPTABLES),
CIPAV (ARCHITECTES ET PROFESSIONS LIBÉRALES DIVERSES)

Artistes, auteurs d'œuvres originales

CNBF (CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS)

CNAV
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

IRCEC
INSTITUTION DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CRÉATION

Patrons pêcheurs embarqués

ENIM
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

Membres des cultes

CAVIMAC
CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE, INVALIDITÉ ET MALADIE DES CULTES

ARRCO
ASSOCIATION POUR LE RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

Gérants des débits de tabac

SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS

RAVGDT
RÉGIME D'ALLOCATIONS VIAGÈRES DES GÉRANTS DE DÉBITS DE TABAC

Parlementaires et conseillers du CESE

CAISSE DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, CAISSE DE RETRAITE DU SÉNAT, CAISSE DE RETRAITE DU CESE,

Un système qui est complexe et peu lisible pour l'assuré au moment de sa retraite

Si l'information sur les droits à retraite a considérablement progressé, la complexité demeure.

En 2017, environ **3,1** régimes par personne

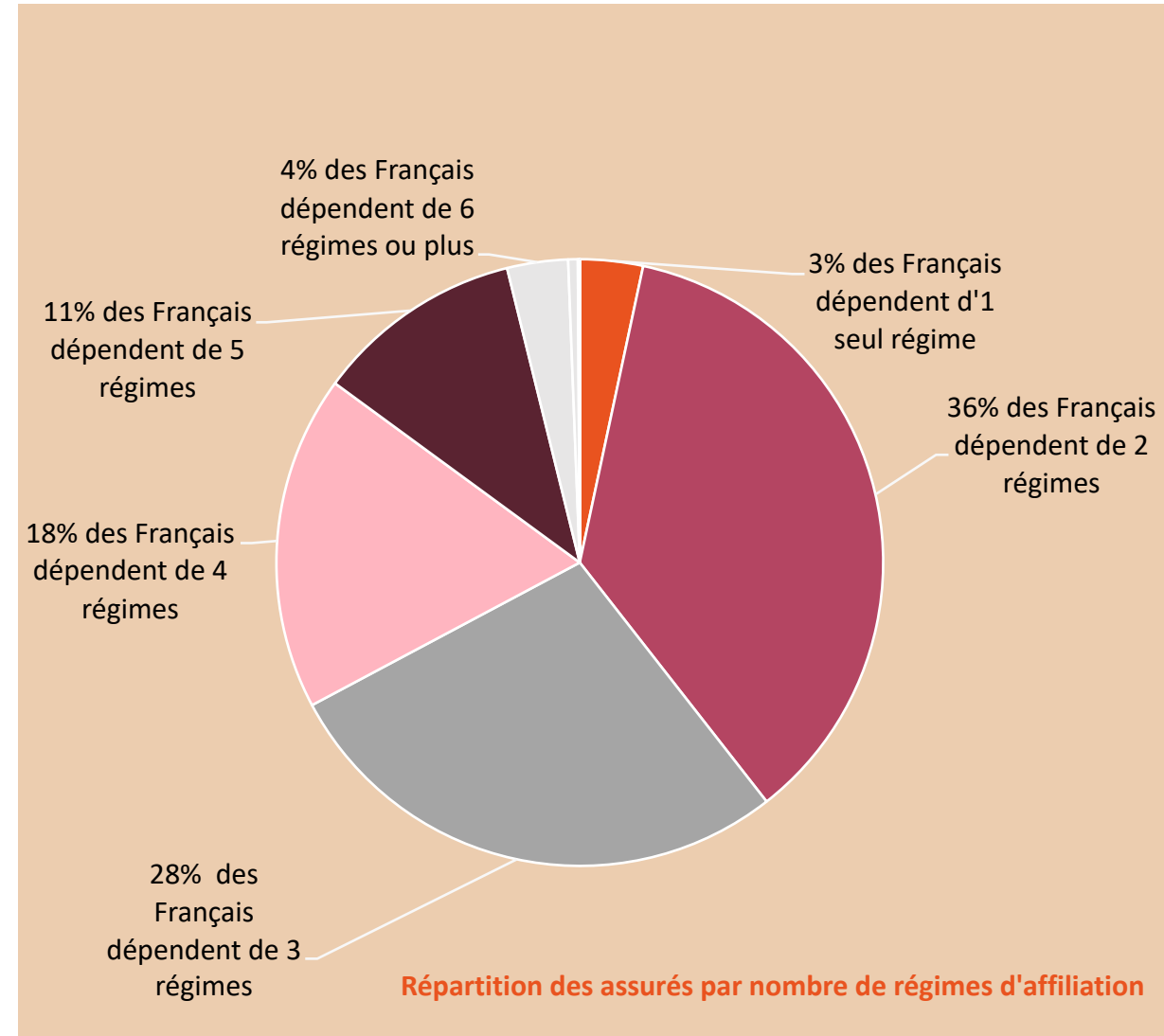
Génération entre 1992 et 1949
Tous les régimes sont concernés
(bases et complémentaires)

1/3 des personnes ont au moins 4 régimes

250 000 personnes ont 7 régimes ou plus

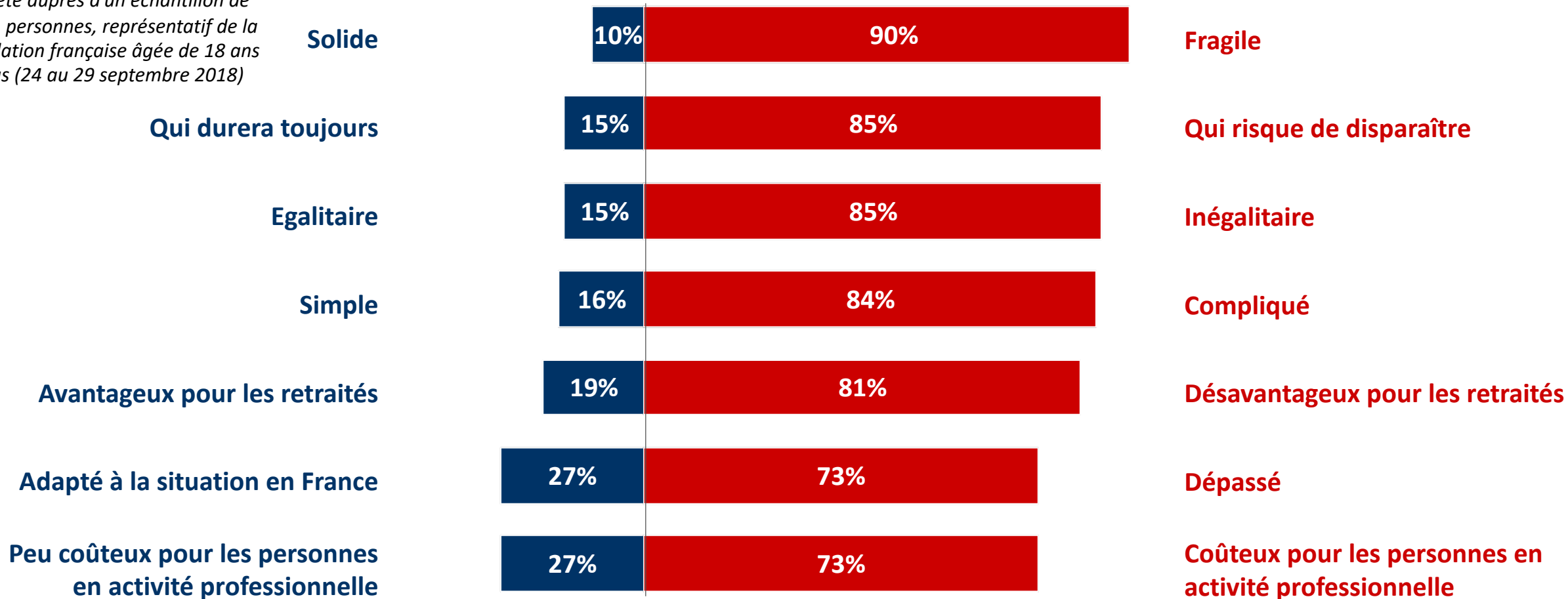
L'assuré qui bénéficie de plusieurs pensions (en moyenne, plus de 3 pensions liquidées par chaque assuré) se voit appliquer des règles différentes pour une même situation (âges de départ, droits familiaux, prise en compte des périodes d'inactivité, réversions)

Source : GIP union Retraite
Annuaire droits à l'information 2017



Parmi les propositions suivantes, lesquelles caractérisent le mieux le système de retraite actuel ?

Enquête auprès d'un échantillon de 3 001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (24 au 29 septembre 2018)



Quel regard portent les moins de 35 ans sur le système de retraite actuel ?

- **60 % des moins de 35 ans reconnaissent ne pas avoir une idée claire du système de retraite (46 % pour les plus de 35 ans), 71 % être mal informés (55 % pour les plus de 35 ans).**
- **80 % déclarent ne pas en être satisfaits (69 % pour les plus de 35 ans).**

L'attachement au principe de la répartition est réaffirmé, sauf chez les plus jeunes (18-24 ans)

- **63 % des actifs disent leur préférence pour un système de retraite fondé sur une logique de répartition, tandis qu'un tiers (37 %) expriment une préférence pour un système fondé sur la capitalisation.**
- **En revanche, plus de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans (52 %) privilégient le système de financement par capitalisation pour leurs futures retraites.**

Un besoin de reconstruire la confiance dans le système de retraite

- *Répondre à un double paradoxe :*

- Les jeunes ont perdu confiance alors que le système n'est plus vraiment en danger
- L'opinion croit à une paupérisation des retraités alors que les pensions liquidées n'ont jamais été aussi élevées

- *Répondre à l'ambivalence de l'opinion :*

- Le système est perçu comme complexe, inégalitaire, injuste et à bout de souffle. Le **projet de réforme est perçu comme nécessaire mais une crainte que ce soit une régression**
- D'une façon générale, une dimension anxiogène à toute réforme

*Le système universel n'est pas une réforme de plus, mais une refondation,
« pour une retraite, plus simple, plus juste, pour tous »*

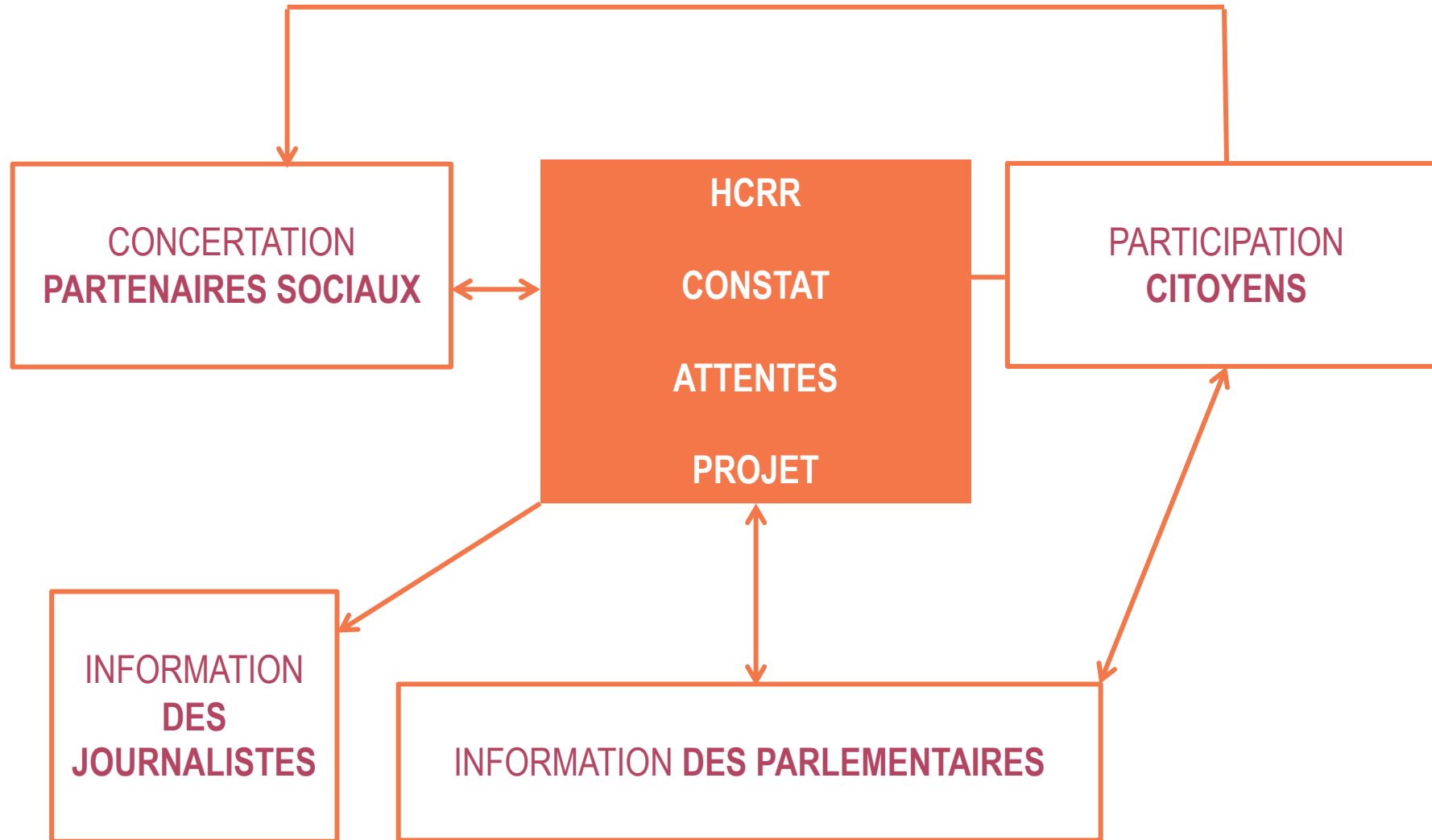
Le système universel de retraite : par répartition, contributif et solidaire

- **Un système universel** : commun à tous les Français.
- **Un système par répartition** : fondé sur la solidarité entre les générations, où les actifs financent directement par leurs cotisations les pensions des retraités.
- **Un système dont la pérennité sera assurée** : par un pilotage effectif.
- **Un système contributif** : où « 1 € cotisé vaut les mêmes droits » quel que soit le statut de celui qui l'a cotisé et le moment où il a été versé.
- **Des éléments de solidarité** : comme aujourd'hui, avec l'opportunité de les harmoniser et de les revisiter pour les adapter aux réalités actuelles.
- **Un dispositif de minimum de pension** : pour les personnes avec une carrière professionnelle avec de petits revenus ou à temps partiel.



Une méthode ouverte

Une méthode ouverte pour l'adoption d'un projet de loi en 2019



Un dispositif étendu de participation citoyenne

- 31 mai 2018 : organisation d'un **atelier de prospective collaborative** « *En 2040, tous égaux dans le nouveau système de retraite* » invitant des citoyens à explorer les futurs possibles du système de retraite, en présence du Premier ministre.
- 31 mai – 25 octobre 2018 : **plateforme de participation en ligne** <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/> sur les grands enjeux de mise en œuvre d'un système universel de retraite, qui a enregistré 24 000 inscrits, 35 000 contributions et plus de 220 000 votes.
- En septembre et octobre 2018 : **8 ateliers en région** pour dialoguer avec les citoyens, qui ont réuni plus de 800 participants.
- 17/18 novembre et 1/2 décembre 2018 : atelier sous la forme d'un **jury citoyen** avec l'appui de la DITP et rédaction d'un **avis citoyen** « *A quelles conditions la confiance de tous dans le système de retraite peut-elle être renouvelée ?* » à l'attention du HCRR.
- **13 décembre 2018 : restitution du dispositif de participation citoyenne** lors d'un événement au ministère des Solidarités et de la Santé.
- De **nouvelles initiatives en mars et avril 2019** : séminaire « *Les jeunes et la retraite* », ateliers de design de service, visites de terrain et rencontres-débats.

06.09.2018 **MONTREUIL**

Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?

ARRAS 20.09.2018

Quelle solidarité entre les actifs ?

STRASBOURG 02.10.2018

Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?

18.09.2018 **LORIENT**

Comment harmoniser et moderniser les droits conjugaux et familiaux ?

DIJON 19.10.2018

Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?

17.10.2018 **ANGOULEME**

Comment donner plus de choix dans la transition emploi-retraite et la gestion de la fin de sa carrière ?

TOULON 05.10.2018

Prendre sa retraite à quel âge et à quelles conditions ?

23.10.2018 **TOULOUSE**

Faut-il améliorer l'acquisition de droits pour les plus jeunes ?



8 ATELIERS PARTICIPATIFS EN REGION EN 2018

4 RENCONTRES-DÉBATS EN RÉGION EN MARS ET AVRIL 2019



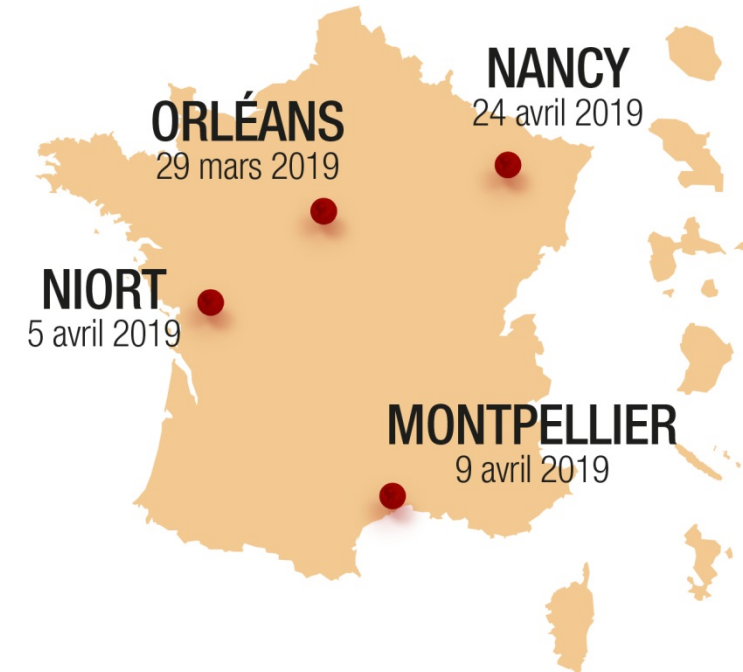
FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Avec la participation de Jean-Paul Delevoye,
Haut-commissaire à la réforme des retraites



UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE ? PARLONS-EN !

Rencontres & débats



Point d'étape du dialogue constructif avec les partenaires sociaux

Trois cycles de dialogue constructif avec les partenaires sociaux

Un premier cycle de dialogue constructif avec les partenaires sociaux conduit de mars à juillet 2018 :

- Les grands principes du système : universalité, niveau des revenus soumis à cotisation, taux de prélèvement, technique de gestion
- La prise en compte des interruptions de carrière et les minima
- Les droits familiaux et conjugaux

Premier bilan et orientations de travail avec les partenaires sociaux

La **réunion multilatérale du 10 octobre 2018** a eu pour objet de faire un bilan des six premiers mois de dialogue et de présenter les grands principes retenus pour la poursuite des échanges.



Pour une présentation détaillée : <https://reforme-retraite.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/vers-un-systeme-universel-de-retraite-plus-simple-plus-juste-pour-tous>

Rappel des principaux engagements du 10 octobre 2018 (1/2)

- **Un système commun à tous les Français**

- Les 42 régimes de retraite existants (régimes de base et régimes complémentaires obligatoires) seront concernés par la réforme.
- L'ensemble des revenus d'activité des assurés (y compris les primes des fonctionnaires) seront pris en compte jusqu'à 3 plafonds de la sécurité sociale (120 000 € bruts annuels).
- Les taux de cotisations seront proches de ceux que connaissent aujourd'hui les salariés du secteur privé, de l'ordre de 28 %, avec une convergence de l'effort contributif des indépendants jusqu'à 1 PASS et des taux adaptés au-delà.
- Le système universel sera géré en points.
- Les règles de calcul des droits et les mécanismes de solidarité seront identiques pour tous les assurés.

- **La transition sera progressive**

- Les retraités actuels et les actifs proches de la retraite ne seront pas concernés par la réforme.
- Les droits relatifs aux périodes travaillées avant l'entrée en vigueur du nouveau système seront conservés et honorés.
- Les mécanismes de passage de l'ancien au nouveau système tiendront compte de la diversité des situations initiales.

Rappel des principaux engagements du 10 octobre 2018 (2/2)

- **Age de départ**

- Il y aura toujours un âge légal de la retraite à partir duquel on pourra liquider ses droits. Il restera fixé à 62 ans.

- **Droits familiaux**

- Des points seront accordés pour chaque enfant, dès le premier enfant, afin de compenser les impacts, sur la carrière des parents, de l'arrivée ou de l'éducation de l'enfant.
- Des points seront accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie (chômage, maladie, invalidité, etc.) ainsi que la maternité.

- **Droits conjugaux**

- Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint.

- **Minimum de pension**

- Un dispositif de minimum de pension sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.

Un second cycle de dialogue constructif avec les partenaires sociaux de novembre 2018 à février 2019

- Entrée en vigueur et générations concernées
- Transition (conversion des droits)
- Architecture financière
- Conditions d'ouverture des droits et carrières longues
- Départs anticipés pour pénibilité, handicap, amiante, invalidité ou inaptitude
- Pilotage et objectifs

Un troisième cycle de dialogue constructif avec les partenaires sociaux de mars à mai 2019

- Les départs anticipés dans la fonction publique et les régimes spéciaux
- Gouvernance et architecture institutionnelle (I)
- Minimum et retour sur les dispositifs de solidarité
- Gouvernance et architecture institutionnelle (II)
- Cumul et transition emploi-retraite



En conclusion

La retraite reflète les valeurs et les préoccupations d'une société

Trois missions d'études des réformes des retraites en Europe ont été réalisées au premier trimestre 2018 (avec l'appui de la DAEI) :

- En **Suède**, la valeur cardinale du travail et de la qualité de l'emploi ont conduit à privilégier l'allongement de la vie active : d'ici à 2026, sont prévus un relèvement de l'âge minimal de la retraite de 61 ans à 64 ans et de l'accès au minimum de pension de 65 ans à 67 ans. Ces mesures d'âge sont associées à une protection des travailleurs seniors contre le licenciement jusqu'à 67 ans, qui sera portée à 69 ans d'ici à 2023.
- En **Allemagne**, l'impératif de compétitivité a primé sur l'objectif de niveau des pensions. De par la situation démographique, la dépense publique de retraite augmenterait de 2,5 points de PIB d'ici à 2050, pour atteindre 12,5 %.
- En **Italie**, la capacité à préserver les intérêts des actifs d'aujourd'hui et des retraités de demain est au cœur du débat public, avec une remise en cause des réformes des années 2010 (dont la réforme « Fornero » de 2011).

Conserver l'ADN de notre système tout en le transformant

- **Le système universel de retraite renoue avec le projet de la sécurité sociale de 1945**
- **Une ambition qui s'inscrit dans un projet de société à l'échelle européenne**
 - **Une protection sociale rénovée** : des droits attachés à la personne et non au statut ou à la profession
 - **Des cadres collectifs renforcés** : solidarité entre les actifs pour un système plus robuste face aux aléas de l'avenir (et non des solidarités professionnelles dont l'avenir est incertain) et solidarité entre les générations
 - **Un système de retraite qui prend en compte la mobilité professionnelle et la diversité des parcours de vie**
- **Une volonté de rétablissement de la confiance dans le système de retraite**
 - Un système **plus lisible et transparent**
 - Dont le **pilotage** est effectif
 - Qui garantit aux **jeunes actifs** qu'ils ne seront pas sacrifiés
- **Un projet qui vise à protéger, libérer et unir les Français**

Restons en contact !



Actualités



16/08/2018

5 BD réalisées lors de l'atelier prospectif du 31 mai 2018

Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites a proposé le 31 mai dernier à 20



JEAN-PAUL DELEVOYE
Haut-commissaire à la réforme des retraites



30/07/2018

Paroles d'experts



Agenda

Tous les rendez-vous du Haut Commissaire



@retraite_gouv

www.reforme-retraite.gouv.fr



Haut-Commissaire à la réforme des retraites